



L'équité procédurale en matière d'enquête interne

Récemment, la Cour du Québec a retenu la responsabilité civile d'un avocat ayant tenu une enquête dans le cadre d'une plainte de harcèlement psychologique logée contre un enseignant. L'avocat a ainsi été condamné à verser des dommages moraux au présumé harceleur pour avoir manqué à son obligation de respecter certains principes d'équité procédurale lors de l'enquête interne. Cette décision fait actuellement l'objet d'un appel. Dans le cadre de cette formation, la conférencière procédera à une revue de la jurisprudence portant sur les règles d'équité procédurale applicables en contexte d'enquête interne en matière de harcèlement psychologique ou de congédiement.

CONFÉRENCIÈRES: Mes Karine Brassard et Isabelle Rochette, avocates au sein du cabinet Beauvais Truchon

DATE : Le 6 novembre 2014, de 12h15 à 13h45 (aucun repas ne sera servi)

LIEU: Salle des mariages au Palais de justice de Québec

COÛT : Membre du Jeune Barreau : 20\$
Membre du Barreau : 40\$

Places limitées

**LA CONFERENCE EST EN VOIE D'ACCREDITATION PAR LE BARREAU POUR
UNE DUREE DE 1H30**

INSCRIPTION : Mme Caroline Potvin au (418) 529-0301
formation@quebec.barreau.qc.ca

INFORMATIONS : Me Ariane Leclerc Fortin 418-692-5077 (Responsable de l'activité)

Fiche d'inscription

**L'ÉQUITE PROCÉDURALE EN MATIÈRE D'ENQUÊTE INTERNE
LE 6 NOVEMBRE 2014**

Nom : _____

Étude : _____

Téléphone : _____ **Courriel :** _____

Année d'admission au Barreau : _____

Numéro de la carte VISA : _____ **Exp. :** _____

Signature : _____

Avant le 1 novembre 2014, faire parvenir la fiche d'inscription **accompagnée de votre paiement**, le cas échéant par carte de crédit VISA seulement ou chèque à l'ordre du JEUNE BARREAU DE QUÉBEC, au 300, boul. Jean-Lesage,

